

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Rino KSG

Date de révision: 10.01.2019

Code du produit: 358

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Jokisch Migma Rino KSG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Additif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Jokisch GmbH	
Rue:	Industriestraße 5	
Lieu:	DE-33813 Oerlinghausen	
Téléphone:	+49(0)5202/9734-0	Téléfax: +49(0)5202/9734-49
e-mail:	info@jokisch-fluids.de	
e-mail (Interlocuteur):	MSDS@jokisch-fluids.de	
Internet:	www.jokisch-fluids.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftnotruf Berlin: +49 (0) 30 / 30686 790**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

2-aminoéthanol, éthanolamine

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Rino KSG

Date de révision: 10.01.2019

Code du produit: 358

Page 2 de 8

	des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance	N° Index			Quantité
		N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH				
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine				50 - <= 100 %
	205-483-3	603-030-00-8	01-2119486455-28		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H332 H312 H302 H314 H318 H335 H412				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. @0403.B004101

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Rino KSG

Date de révision: 10.01.2019

Code du produit: 358

Page 3 de 8

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:
Oxydes nitriques (NOx).
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Gaz/vapeurs, corrosif

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.
Température de stockage conseillée : 5-40 °C
Durée de stockage maximale : 1 année

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Durée de stockage maximale : 1 année

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Rino KSG

Date de révision: 10.01.2019

Code du produit: 358

Page 4 de 8

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
141-43-5	Ethanolamine	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Protection des mains**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): dans solution dans l'eau 2% ; ca. 12 DIN 51369

Modification d'état

Point de fusion: 10 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 172 °C

Point d'éclair: 92,5 °C

Limite inférieure d'explosivité: 3,4

Limite supérieure d'explosivité: 27

Température d'inflammation: non déterminé

Pression de vapeur: 0,5 hPa
(à 20 °C)

Pression de vapeur: 4,1 hPa
(à 50 °C)

Densité (à 20 °C): 1,0157 g/cm³ EN ISO 12185

Hydrosolubilité: 1000 g/L
(à 20 °C)

Coefficient de partage: -1,91 (log Kow)

Viscosité cinématique: 23,55 mm²/s ASTM D 7042
(à 20 °C)

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Rino KSG

Date de révision: 10.01.2019

Code du produit: 358

Page 5 de 8

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agents oxydants, fortes. Acide nitrique

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide. Métaux, Halogene.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: , Oxydes nitriques (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****ETAmél calculé**

ATE (orale) 1594,7 mg/kg; ATE (cutanée) 1078,9 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 11,58 mg/l; ATE (inhalation aérosol) 1,579 mg/l

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine				
	orale	DL50 mg/kg	1515	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	1025	Lapin	IUCLID
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Rino KSG

Date de révision: 10.01.2019

Code du produit: 358

Page 6 de 8

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 150 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 22 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 65 mg/l	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable. Indications diverses: aucune/aucun

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Peut s'enrichir dans les organismes.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine	-1,91 (25°C)

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: liquide

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 2491
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ÉTHANOLAMINE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8



Code de classement:	C7
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagee:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80

Fiche de données de sécurité




conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Rino KSG

Date de révision: 10.01.2019

Code du produit: 358

Page 7 de 8

Code de restriction concernant les tunnels:	E	
Transport fluvial (ADN)		
<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 2491	
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	ÉTHANOLAMINE	
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	8	
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III	
Étiquettes:	8	
Code de classement:	C7	
Quantité limitée (LQ):	5 L	
Quantité dégagée:	E1	
Transport maritime (IMDG)		
<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 2491	
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	ETHANOLAMINE	
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	8	
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III	
Étiquettes:	8	
Dispositions spéciales:	223	
Quantité limitée (LQ):	5 L	
Quantité dégagée:	E1	
EmS:	F-A, S-B	
Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)		
<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 2491	
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	ETHANOLAMINE	
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	8	
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III	
Étiquettes:	8	
Dispositions spéciales:	A3 A803	
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L	
Passenger LQ:	Y841	
Quantité dégagée:	E1	
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852	
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Rino KSG

Date de révision: 10.01.2019

Code du produit: 358

Page 8 de 8

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Protection individuelle: voir rubrique 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: 2-aminoéthanol, éthanolamine

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H312+H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Die Angaben stützen sich auf den heutigen Stand unserer Kenntnisse, sie stellen jedoch keine Zusicherung von Produkteigenschaften dar und begründen kein vertragliches Rechtsverhältnis.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)